



Département du NORD  
Arrondissement de DOUAI  
Canton DOUAI – NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

## COMMUNE DE LALLAING

**N° 063/132**

### ARRÊTÉ DU MAIRE

#### **SUSPENSION DE TOUTES ACTIVITES ASSOCIATIVES**

Nous, Maire de la Ville de Lallaing,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions ;

Vu l'article L 2212-2 et L 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 (COVID-19) sur le territoire national et les risques qu'il entraîne pour la santé publique ;

Considérant ainsi que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriés aux circonstances de temps et de lieux afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Toutes les activités associatives sont suspendues à compter du 16 Mars 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Directrice Générale des Services ;
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lallaing ;
- Madame l'A.S.V.P. ;
- Madame la Commissaire de Police de l'arrondissement de Douai, pour information ;
- Mesdames, Messieurs Les Présidents des Associations lallinoises

A LALLAING LE 13 Mars 2020

Le Maire

Jean-Paul FONTAINE

